

23 OCTOBRE 1973

MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

concernant un ensemble immobilier sis à
VAUCRESSON, Boulevard de la République.

RESIDENCE MAZELEYRE

Publication au 4ème Nanterre,
le 17 Décembre 1973,
volume I005, numéro 4.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE TREIZE
Le vingt trois octobre
A PARIS, 9 rue d'Astorg
PARDEVANT Maître LE MEUNIER notaire à Paris,
substituant Maître Claude THIBIERGE notaire à
Paris momentanément empêché,
A COMPARU :

Monsieur Jean-Paul de VOLDERE, Administrateur de
Sociétés, demeurant à Paris, rue Sébastien Mercier
numéro 74

Agissant au nom et en qualité de gérant de
"SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MAZELEYRE"
société civile, au capital de deux millions cinq
cent mille francs, dont le siège social est à
Paris (huitième arrondissement) 30, Place de la
Madeleine.

Constituée pour une durée de trente années à
compter du 28 septembre 1962 sous la dénomination
de "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DOMAINE DE LA SEIGNEU
RIE A VAUCRESSON", au capital de un million six cent
soixante quinze mille francs, avec siège social en
son lieu actuel, aux termes de ses statuts établis
suivant acte reçu par Maître THIBIERGE, notaire à
Paris, le 28 septembre 1962

Ayant porté son capital à son chiffre actuel de
deux millions cinq cent mille francs, aux termes d'
une délibération de l'Assemblée Générale Extraordi-
naire des Associés tenue le 28 septembre 1962, dont
l'un des originaux du procès-verbal a été déposé
aux minutes dudit Maître THIBIERGE, notaire à Paris
le 22 Avril 1963.

Ayant pris la dénomination de "SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE DOMAINE DE LA PEPINIERE A VAUCRESSON"
aux termes d'une délibération de l'Assemblée Généra-
le Extraordinaire des Associés, tenue le 16 Juillet
1963, dont une copie certifiée conforme du procès
verbal a été déposée aux minutes dudit Maître THI-
BIERGE, notaire sus nommé, le 29 Juillet 1963,
dont une expédition a été publiée au 1er bureau des
hypothèques de Versailles, le 16 Aout 1963, volume
4.466 n°11

Ayant pris sa dénomination actuelle de "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MAZELEYRE", aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 Novembre 1963, dont une copie certifiée conforme du procès-verbal a été déposée au rang des minutes de Maître THIBIERGE, notaire sous nommé, le 24 Février 1964, et dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de Versailles, le 3 Avril 1964, volume 4612 n°6.

Ayant modifié ses statuts aux termes d'un acte reçu par Maître THIBIERGE, notaire sus nommé, les 14 et 15 Janvier 1969 et d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue le 15 Juin 1973 dont une copie certifiée conforme du procès-verbal est demeurée ci-annexée après mention.

Monsieur de VOLDERE nommé seul gérant de ladite société pour une durée illimitée aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue le 14 Janvier 1969 dont une copie certifiée conforme du procès-verbal a été déposée au rang des minutes de Maître THIBIERGE, notaire sous nommé, le 22 Avril 1969.

PREALABLEMENT aux modifications du règlement de copropriété, faisant l'objet des présentes, a exposé ce qui suit :

E X P O S E

I.- La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MAZELEYRE est propriétaire d'un ensemble immobilier sis à VAUCRES (Hauts de Seine) Boulevard de la République n° 18, rue du Cimetière sans n° et Sente Mazeleyre sans n°, entre ces trois voies, comprenant :

Deux niveaux communs en façade sur le Boulevard de République qui en raison de la pente naturelle du terrain constitueront deux sous-sols communs à l'ensemble immobilier et huit corps de bâtiments en élévation sur les deux sous-sols communs, dénommés (A - B - C - D - E - F - G et H).

La date recouvrant les sous-sols communs et correspondant au niveau rez-de-chaussée des corps de bâtiments ci-dessus désignés, sera aménagée en jardins, voies de circulation et emplacements de voitures extérieurs.

Les corps de bâtiment A - C - D - E - F - G et H sont élevés de trois niveaux sur rez-de-chaussée desservis par un escalier et un ascenseur, avec caves au premier sous-sol.

Le bâtiment B est élevé de trois niveaux sur rez-de-chaussée desservis par deux escaliers et deux ascenseurs avec caves au premier sous-sol.

Le premier sous-sol commun comprend en outre, des caves propres à chaque corps de bâtiments : cent soixante et onze emplacements de voitures.

Le deuxième sous-sol comprend un local commercial façade sur le Boulevard de la République et la Rue du Cimetière et deux cent onze emplacements de voitures.

Les sous-sols sont desservis :

- le premier : par une rampe d'accès sur la Sente Mazeleyre ;

- le second : par une rampe d'accès , rue du Cimetière.

Les deux niveaux de sous-sols étant en même temps réunis par une rampe intérieure.

Il existe au surplus, soixante-douze emplacements de voitures extérieurs situés sur la dalle recouvrant les sous-sols communs au niveau rez-de-chaussée des corps de bâtiments.

Le tout cadastré section AL, savoir :

- numéro 147, "Rue du Cimetière", pour trois mille cent cinquante cinq mètres carrés, ci..... 3.155 m²

- numéro 148, "18, Boulevard de la République", pour huit mille cent quinze mètres carrés, ci..... 8.115 m²

- numéro 149, "18, Boulevard de la République", pour six mille huit cent soixante cinq mètres carrés, ci..... 6.865 m²

Total : dix huit mille cent trente cinq mètres carrés, ci..... 18.135 m²

Tenant :

- pardevant, au Boulevard de la République ;
- d'un côté à droite, l'Assistance Publique et la Ville de Vaucresson,
- d'autre côté, à gauche, à la Rue
- et au fond, à la Sente Mazeleyre.

Cet ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division contenu dans un règlement de copropriété établi suivant acte sous signatures privées en date à Paris, du 13 Janvier 1969 déposé avec reconnaissance d'écriture et de signature au rang des minutes de Maître THIBIERGE, notaire soussigné, le 14 Janvier 1969 et publié au premier bureau des hypothèques de VERSAILLES le 23 Avril 1969 volume 6194 n°8.

II.- La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MAZELEYRE est en outre, propriétaire d'un terrain situé à VAUCRESSON (Hauts de Seine) Sente Mazeleyre, et Sente de la Seigneurie entre ces deux voies, cadastré section AL n°177 pour trois mille quatre cent quatre mètres carrés devant être cédé gratuitement à la Ville de Vaucresson.

III.- Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue le 15 Juin 1973 dont une copie certifiée conforme du procès-verbal est demeurée ci-annexée après mention, ladite Assemblée a décidé d'étendre l'objet du règlement de copropriété à la parcelle de terrain désignée sous le II du présent exposé; de classer cette parcelle parmi les parties communes comme étant affectée à usage d'espace commun; de modifier le règlement de copropriété régissant l'immeuble social et a donné tous pouvoirs au gérant de la société pour réitérer par acte notarié les modifications dont s'agit.

CECI EXPOSE, Monsieur de VOLDERE, ès-qualités, a procédé ainsi qu'il suit aux modifications du règlement de copropriété énoncé sous le chiffre I de l'Exposé qui précède.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

Article 1

L'article 1 est supprimé et remplacé par le texte suivant :

"Le présent règlement de copropriété s'applique à un ensemble immobilier situé à VAUCRESSON (Hauts de Seine) Boulevard de la République n°s 14,16 et 18, Sente Mazeleyre n°3 Sente de la Seigneurie n°16 et rue de Cazes n°s 1 à 5, cadastré section AL, savoir :

- n° 147, "Sente Mazeleyre n°3", "Boulevard de République n°s 18,16 et 14", "Sente de la Seigneurie n°16" et rue de Cazes n°s 1 à 5", pour trente et un ares cinquante cinq centiares, ci..... 31a 55
- n° 148, "Sente Mazeleyre n°3", "Boulevard de la République n°s 18,16 et 14", "Sente de la Seigneurie n°16", et "rue de Cazes n°s 1 à 5", pour quatre vingt et un ares quinze centiares, ci..... 81a 15
- n° 149, "Sente Mazeleyre n°3", "Boulevard de la République n°s 18,16 et 14", "Sente de la Seigneurie n°16", et "Rue de Cazes n°s 1 à 5", pour soixante huit ares soixante cinq centiares, ci..... 68a 6

à reporter .. 1Ha 81a 3

report 1Ha 81a 3
"- n°177, "Sente Mazeleyre n°3", "Boule
"vard de la République n°s 18,16 et 14", "Sen
"te de la Seigneurie n°16", et "Rue de Cazes
"n°s 1 à 5", pour trente quatre ares quatre
"centiares, ci..... 34a (

Total Egal : deux hectares quinze ares -----
trente neuf centiares, ci..... 2Ha 15a
=====

"Tenant :
"-pardevant, au Boulevard de la République ;
"-et des autres parts, à l'Assistance Publique,
"à la Ville de Vaucresson, à la rue de Cazes , à la
"Sente Mazeleyre, et à la Sente de la Seigneurie".

Article 2

Il est ajouté après le dixième alinéa, l'alinéa su
vant :
"Le surplus de l'ensemble immobilier est aménagé e
"cour".

Article 12

Il est ajouté à la fin du quatrième alinéa (b) Ser
ce commun, de l'ensemble immobilier, les mots
"Y compris la parcelle AL 177".

PUBLICITE FONCIERE

LES présentes seront publiées au QUATRIEME bureau
des hypothèques de NANTERRE.

A cet effet il est précisé que les titres de propr
té de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MAZELEYR
sont constitués par deux actes de vente reçus par Ma
tre THIBIERGE, notaire soussigné, savoir :

- le premier, le 28 septembre 1962, publié au prem
bureau des hypothèques de Versailles, le 16 Octobre 19
volume 4.273 n°22

- le second, le 9 Juin 1965, publié audit bureau,
16 Juillet 1965, volume 4.969 n°13.

DONT ACTE

Etabli sur cinq pages
Et lecture faite, le comparant a signé avec
le notaire.

Le présent acte sera porté aux répertoires
des Notaires substituant et substitué pour demeure
au rang des minutes de ce dernier.